

Mairie de CAVAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une **enquête publique sur le projet de PLU de la commune de CAVAN, du mardi 30 août 2016 au 30 septembre 2016** inclus, soit pendant **32 jours** consécutifs.

Monsieur LANDEL Maurice, (Officier de marine en retraite), a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de RENNES et **Madame INGRAND Catherine**, (Professeur agrégé en retraite), a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en **mairie de CAVAN**, pendant la durée de l'enquête, du 30 août 2016 au 30 septembre 2016 inclus :

- **Le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 heures 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 heures 15 et le jeudi et samedi de 8 heures 45 à 12 heures 15,**
- **à l'exception des dimanches et des jours fériés**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la **mairie de CAVAN (adresse : 10 rue du Général de Gaulle – 22140 CAVAN)**.

L'évaluation environnementale et son résumé non technique figurent au rapport de présentation du Plan Local d'urbanisme, qui est une des pièces constitutives du projet soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité environnementale sur le projet de Plan Local d'Urbanisme est joint au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de CAVAN dès la publication du présent arrêté. *Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-cavan.fr* Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie.cavan@wanadoo.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la **mairie de CAVAN** pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - le mardi 30 août 2016 | de 9 heures à 12 heures, |
| - le lundi 5 septembre 2016 | de 14 heures à 17 heures, |
| - le vendredi 16 septembre 2016 | de 14 heures à 17 heures, |
| - le mercredi 21 septembre 2016 | de 14 heures à 17 heures, |
| - le vendredi 30 septembre 2016 | de 14 heures à 17 heures. |

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la **mairie de CAVAN** et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.mairie-cavan.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de **Mr OFFRET Maurice, Maire**, à la mairie de CAVAN.

Le Maire